

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 18/12/2025 S<sup>2</sup>LO

ID : 059-245900758-20251216-2025D233-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le seize décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 10 décembre.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

- Du point n°1 au point n°5 : 30
- Du point n°6 au point n°10 : 31
- Du point n°11 au point n°40 : 32
- A partir du point n°41 : 33

**Nombre de pouvoirs :**

- Du point n°1 au point n°10 : 6
- Du point n°11 au point n°40 : 7
- A partir du point n°41 : 6

**Nombre de votants :**

- Du point n°1 au point n°5 : 36
- Du point n°6 au point n°10 : 37
- A partir du point n°11 : 39

**Etaient présent(e)s :**

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°11), M.BROUTEEL Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DELABRE Aimé, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël (à partir du point n°41), Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVEST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (à partir du point n°6).

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à Mme PLE Sandra  
Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVEST Philippe  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°11)  
Mme DERONNE Véronique, pouvoir donné à M.BROUTEEL Philippe  
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à Mme BEURAERT Martine (jusqu'au point n°40)  
M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé  
M.VANECLOO Serge, pouvoir donné à M.DELABRE Aimé

**Absents :**

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°10)  
Mme DEBAISIEUX Nathalie (jusqu'au point n°10)  
M.DUYCK Joël (jusqu'au point n°40)  
M.FICHEUX Bruno  
M.GLORIANT Stéphane  
M.PARENT Michael  
Mme VILLE Augustine (jusqu'au point n°5)

**Secrétaire de séance :** M.PRUVEST Philippe

**Délibération n°2025D233 – Finances, mutualisation, transferts de charge intercommunal et des écolodges intercommunaux**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys modifiés selon arrêté interdépartemental du 8 janvier 2025,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 05 juin 2013 portant création et adoption du budget Gîte intercommunal et des écolodges intercommunaux ;

Vu la délibération n°2025D063 du 25 mars 2025 adoptant le Compte Financier Unique 2024 du Budget Gîte intercommunal et des écolodges intercommunaux ;

Vu la délibération n°2025D076 du 25 mars 2025 adoptant l'affectation des résultats 2024 sur 2025 du Budget Gîte intercommunal et des écolodges intercommunaux ;

Vu la délibération n°2025D088 du 25 mars 2025 adoptant le BP 2025 du Budget Gîte intercommunal et des écolodges intercommunaux ;

Le budget gîte intercommunal et des écolodges intercommunaux a été créé par délibération du conseil communautaire du 05 juin 2013.

L'exploitation et la gestion du gîte est confiée à la société Au vert des Lys par convention d'occupation précaire en date du 09 décembre 2024 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement au maximum 3 fois pour la même durée à compter du 04 janvier 2025. L'exploitant verse une redevance composée d'une part fixe et d'une part variable.

La CCFL prend en charge sur le budget les dépenses d'eau, d'électricité, de gaz et d'internet et conserve à sa charge l'entretien des espaces verts, la maintenance des hébergements et les travaux de rafraîchissement éventuels.

Considérant que sur ce budget, il n'est enregistré sur la section de fonctionnement que des mouvements financiers correspondant aux charges et produits énumérés ci-dessus et sur la section d'investissement que les opérations d'ordre et de fin d'année ;

Considérant qu'il apparaît opportun de reprendre l'intégralité des mouvements financiers en section de fonctionnement et d'investissement sur le budget général de la CCFL et de ce fait, de clôturer le budget correspondant ;

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la clôture du budget Gîte intercommunal et des écolodges intercommunaux à la date du 31 décembre 2025,
- d'approuver le transfert des résultats de clôture et des excédents au budget principal de la Communauté de Communes Flandre Lys,
- de réintégrer l'actif et le passif du Budget Gîte intercommunal et des écolodges intercommunaux dans le budget principal de la Communauté de Communes Flandre Lys.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité (39 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 16 décembre 2025,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Philippe PRUVOST



Le Président,

Jacques HURLUS

